

Communiqué du 19 février 2021

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Par ce nouveau communiqué, je tenais à souligner l'importance et la nécessité de la vaccination ASTRA ZENECA de nos patients de nos cabinets médicaux éligibles à la vaccination, âgés de 50 à 64 ans.

Vaccination par les médecins de ville

Les médecins de ville pourront à compter du 25 février 2021 participer à la campagne de vaccination des personnes de 50 à 64 ans inclus atteintes de comorbidités ([voir la circulaire de la direction générale de la santé](#)). Les médecins volontaires se sont déjà rapprochés de la pharmacie d'officine de leur choix. A ce jour plus de 50 % des médecins généralistes de la haute Garonne se sont déclarés.

Voici un [courrier électronique adressé par le CNOM](#) à tous les médecins actifs.

Je vous invite donc à vérifier que vous disposez des moyens nécessaires pour pratiquer une vaccination dans des conditions optimales de sécurité et d'hygiène, c'est-à-dire :

- Frigidaire pour conserver les doses de vaccin avec sonde de contrôle de la température entre + 2 et + 8 ° C ;
- Endroit pour préparer les injections ;
- Salle dédiée pour surveiller les patients, après avoir pratiqué la vaccination ;
- Kit injectable d'ANAPEN° (et Oxygène recommandé non obligatoire) à disposition, en cas de survenue d'événements indésirables rares.

Pour vous aider dans la priorisation des vaccinations, voici une [note relative à la vaccination « en très haute priorité des personnes à très haut risque »](#) établie par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, présidé par le Professeur Alain Fischer, et remis au Ministre des Solidarités et de la Santé vaccination. Ces éléments rejoignent l'avis de la Haute autorité de santé sur la possibilité de prendre en compte des facteurs de risque individuel, au-delà du critère d'âge qui demeure prépondérant.

Il s'agit des patients :

- Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- Atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- Transplantés d'organes solides ;
- Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- Atteints de polyopathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- Atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies rares) ;
- Atteints de trisomie 21.

Compte-tenu de la nécessité de s'assurer du respect des critères médicaux, ces patients devront avoir une prescription médicale de leur médecin traitant pour bénéficier de la vaccination sans critère d'âge.

Une réflexion est actuellement en cours pour permettre à chaque médecin de procéder à cette vaccination dans un lieu dédié type centre de vaccination.

RAPPEL des nouvelles modalités de vaccination du centre de vaccination de la Maison des professionnels de santé

Le centre de vaccination MPS- Ordre a réalisé depuis son ouverture plus de 5500 vaccinations ; il reste ouvert **exclusivement** aux professionnels de santé **ACTIFS** :

- Rendez-vous sur <https://www.keldoc.com/> - Pour faciliter la prise de rendez-vous des professionnels de santé, le code d'accès suivant vous sera demandé : **PS31** ; voici un [mode opératoire](#) pour vous aider.
- ou au 08 09 54 19 19.

Jusqu'au 14 mars 2021

De 8 H à 20 H =

- Vaccination **ASTRA ZENECA** pour les professionnels de santé **ACTIFS de MOINS de 65 ans**.
- Vaccination **PFIZER** pour les professionnels de santé **ACTIFS de PLUS de 65 ans**.

À partir du 15 mars 2021

De 8 H à 12 H et de 14 H à 18 H = Vaccination **ASTRA ZENECA** pour les professionnels de santé **ACTIFS de MOINS de 65 ans**

Sur RDV = Vaccination **PFIZER** pour les **professionnels de santé ACTIFS de PLUS de 65 ans (vaccination dédiée 1 jour/semaine)**

Ces vaccinations seront réalisées sur **demande circonstanciée** adressée par le PS à son ordre professionnel sur haute-garonne@31.medecin.fr en indiquant les renseignements suivants :

NOM :	PRENOM :	AGE :
PROFESSION :		
Téléphone :	Mail :	

Une liste d'attente sera établie ; les médecins éligibles seront contactés individuellement.

Rendez-vous sur le site suivant <https://www.keldoc.com/> ou par téléphone au 08 09 54 19 19.

A NOTER QUE LE CDOM31 ne gère absolument pas les prises de RDV.

Comme d'habitude, je vous transmets le [dernier bulletin épidémiologique](#) et vous engage comme toujours à parcourir les informations de qualité diffusées sur les sites suivants :

- **URPS MEDECINS LIBERAUX** : <https://www.medecin-occitanie.org/coronavirus-information-conseils/> ;
- **SANTE PUBLIQUE FRANCE** : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde> ;

Bien confraternellement.

Professeur Stéphane OUSTRIC

Président

